DEPARTEMENT DE L'EURE

VILLE DE ROMILLY SUR ANDELLE

Le 23 Septembre 2015



Code postal : 27 610 Téléphone : 02-32-48-73-00 Fax : 02-32-49-28-00

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU LUNDI 21 SEPTEMBRE 2015

Etaient présents:

Monsieur Jean-Luc ROMET, Maire,

Monsieur Detlef KUHN,

Madame Dominique DAVID,

Monsieur Bernard HURAY,

Monsieur Xavier CHIVOT, Adjoints,

Monsieur Didier HOUSSAYE,

Monsieur Frédéric VIEUX, Délégués,

Madame Marie-Thérèse LANGLET,

Madame Nadia ABDELAZIZ,

Madame Pascale BIVILLE,

Madame Josette PALIER-LEBRETON,

Madame Aurélie BIERRE,

Monsieur Alain DULONDEL,

Madame Monique MASSELIN,

Madame Monique LEGROUT,

Monsieur Joseph AMELOT,

Monsieur Alain ROBERT,

Madame Muriel BEZIEL, Conseillers Municipaux.

Absents:

Madame Pascale GERARD qui avait donné procuration à Monsieur Detlef KUHN. Monsieur Pierre CHIAPELLO qui avait donné procuration à Monsieur Bernard HURAY. Madame Valérie DELABRIERE qui avait donné procuration à Monsieur Xavier CHIVOT. Monsieur Patrice ADAM qui avait donné procuration à Monsieur Frédéric VIEUX. Monsieur Guy DUPUIS qui avait donné procuration à Monsieur Didier HOUSSAYE.

Secrétaire de séance: Madame Marie-Thérèse LANGLET.

Assistait également à la réunion : Monsieur Gilbert ROTH, Secrétaire Général.

Convocation du 02 Septembre 2015.

Nombre de Conseillers: 23

En exercice: 23 Votants: 23

I) <u>Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du Vendredi 12</u> <u>Juin 2015</u>:

Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 12 Juin 2015 est approuvé à l'unanimité tel que présenté.

II) Bibliothèque-médiathèque:

a) Règlement intérieur :

Madame DAVID soumet au Conseil Municipal le projet de règlement intérieur de la bibliothèque-médiathèque et du règlement multimédia.

Elle indique que l'équipe de la bibliothèque s'est inspirée pour la rédaction de ces deux documents, d'autres règlements de bibliothèques-médiathèques. Elle remercie la bibliothécaire qui a participé à l'élaboration de ces règlements.

Il est relevé entre-autres que le prêt de documents, CD, DVD, s'effectue pour une durée maximum de quatre semaines. En cas de retard, il sera envoyé un courrier de rappel dans lequel sera réclamée une amende forfaitaire de 1 Euro par document et par semaine. Les clés USB, apportées par les utilisateurs, seront vérifiées à l'accueil de la bibliothque-médiathèque pour protéger les ordinateurs contre les virus.

Monsieur le Maire fait part que la fréquentation de cet espace est gratuite pour les habitants de Romilly sur Andelle et qu'il sera demandé une faible participation aux utilisateurs hors commune.

Il signale que les horaires d'ouverture ont été portés à 22 heures la semaine et donne connaissance des plages horaires d'ouverture. Il indique qu'il sera possible d'effectuer des copies aux mêmes tarifs de 0,30 € la copie comme en mairie.

Monsieur CHIVOT demande s'il y a un règlement pour la salle annexe de la bibliothèque-médiathèque.

Madame DAVID fait part que non, qu'il n'y en a pas actuellement et qu'une réflexion sera menée sur ce sujet. Elle précise que cet espace sera ouvert essentiellement en dehors des heures d'ouverture de la bibliothèque-médiathèque.

Madame LEBRETON demande si le terme « document » concerne des livres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord au règlement intérieur de la bibliothèque-médiathèque et au règlement multimédia tels que présentés.

L'ouverture de cette structure est prévue pour la fin du mois d'Octobre 2015.

b) Embauche d'un Contrat Aidé:

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'engager, dans un premier temps, à la bibliothèque-médiathèque, un agent en contrat à « durée déterminée » de 12 mois en CUI-CAE, renouvelable une fois. Il s'agit d'un Contrat Aidé de 20 heures par semaine avec participation de l'Etat à hauteur de 75 % du salaire.

Plus de 50 candidats ont postulé à l'offre d'emploi. Quelques-uns ont été retenus et seront reçus prochainement en Mairie pour arrêter le choix de la personne qui aidera la bibliothécaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord pour l'engagement à la bibliothèque-médiathèque, d'un agent en Contrat Aidé CUI-CAE, à raison de 20 heures par semaine.

c) Avenant aux travaux:

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal des avenants aux travaux de la bibliothèque-médiathèque comme suit :

Lot 2 Gros œuvre	Ets VALETTE	4481,34 € TTC
Lot 6 Menuiserie intérieure	Ets POLYTRAVAUX	353,63 € TTC
Lot 12 Aménagement extérieurs-VRD	Ets S.H.T.	6044,04 € TTC

TOTAL 10.879,01 € TTC Soit 1.62 % du marché total.

Puis, il indique que les raccordements aux réseaux d'assainissement, d'eaux pluviales, d'ERDF et Télécom n'avaient pas été prévus.

Ces travaux sont chiffrés à la somme de **7.838,46** € **TTC**, soit une dépense totale supplémentaire à la prévision de 18.717,47 € TTC qui représente 2,79 % du marché global.

Monsieur VIEUX fait part que dans l'étude qu'il avait réalisée, il avait provisionné au Budget Primitif 5 % d'imprévus, soit un montant supérieur aux dépenses citées ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord aux dépenses supplémentaires telles que précitées, chiffrées à la somme de 18.717,47 € TTC.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il avait été envisagé que la bibliothèque-médiathèque de la commune soit Tête de Réseau pour la Vallée de l'Andelle.

Le Conseil Départemental ne participant pas à l'acquisition du véhicule indispensable au projet Tête de Réseau de la Vallée de l'Andelle, il est proposé d'y surseoir. Il pourrait être envisagé de rencontrer les onze communes qui participeraient à ce projet afin de mutualiser l'achat du véhicule. La MDE (Médiathèque Départementale de l'Eure) se propose d'organiser cette réunion.

Monsieur ROBERT demande si les onze communes supporteront la dépense pour l'achat du véhicule.

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'une éventualité et que son souhait consisterait à mutualiser les frais d'achat.

III) Mise en accessibilité aux PMR des bâtiments communaux :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa décision de principe du 12 Juin 2015 de faire appel à un bureau d'étude pour arrêter les travaux à réaliser au niveau des bâtiments communaux aux fins de permettre l'accessibilité de ceux-ci aux personnes à mobilité réduite.

Quatre entreprises ont été consultées et trois ont répondu.

Il propose de retenir l'offre la mieux-disante, soit celle des établissements Qualiconsult, dont les honoraires s'élèvent à la somme de 3.480,00 € TTC. Ce bureau d'étude réalisera pour ce tarif, les fiches « actions », prestations que les deux autres entreprises contactées facturaient en sus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- retient l'offre des établissements Qualiconsult chiffrée à la somme de 3.480,00 €
 TTC,
- décide, sur proposition de Monsieur VIEUX, de virer du Chapitre 020 « dépenses imprévues » au Chapitre 020 « Immobilisations Incorporelles », compte 2031, la somme de 3.480,00 €.

Monsieur le Maire fait part que le montant des travaux d'accessibilité des bâtiments communaux aux personnes à mobilité réduite, est estimé à la somme de 8.076,00 € TTC.

Il explique au Conseil Municipal qu'un planning des travaux à réaliser pour l'accès des bâtiments communaux aux personnes à mobilité réduite doit être transmis à la Préfecture au plus tard le 27 Septembre 2015 et que les travaux devront être réalisés dans un délai de trois ans.

Les travaux à réaliser d'un montant de 8.076,00 € TTC, constituent des adaptations mineures, comparées aux travaux que doivent effectuer d'autres communes.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'effectuer ces travaux en 2016.

Madame BEZIEL fait part qu'il n'est pas prévu de travaux sur le bâtiment Condorcet.

Monsieur le Maire explique que ce bâtiment est occasionnellement occupé et qu'il fera l'objet d'un aménagement général, englobant l'adaptabilité aux PMR.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- donne son accord pour réaliser les travaux d'accessibilité aux bâtiments communaux chiffrés à 8.076,00 € TTC en 2016,
- charge Monsieur le Maire d'informer de cette décision Monsieur le Préfet de l'Eure.

IV) T.A.P. (Temps d'Activités Périscolaires) 2015-2016 :

a) Conventions avec la MJC A.L.E.R.:

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal les projets de convention avec la MJC A.L.E.R. pour les périodes du 1^{er} Septembre 2015 au 31 Décembre 2015 et du 4 Janvier 2016 au 1^{er} Juillet 2016 portant sur le remboursement des charges de personnel et pédagogiques.

Il indique que ces montants ont été calculés sur trois journées de T.A.P. par semaine, soit les lundi, mardi, jeudi et un jour de surveillance le vendredi. Les montants de remboursement proposés sont sensiblement identiques à ceux de l'année scolaire 2014-2015.

Il rappelle que la surveillance du vendredi est gratuite et que les inscriptions se font à l'année.

Monsieur ROBERT demande si la commune perçoit toujours une participation de l'Etat pour l'organisation des T.A.P.

Monsieur le Maire fait part qu'un courrier de la Préfecture concernant la participation de l'Etat aux T.A.P. a été reçu ce jour. Il sera complété cette semaine afin de percevoir, comme l'année scolaire 2014-2015, une somme d'environ 19.000,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord aux projets de conventions avec la MJC A.L.E.R. tels que présentés.

Règlement intérieur des T.A.P.S:

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du projet de règlement intérieur des Temps d'Activités Périscolaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord au règlement intérieur des Temps d'Activités Périscolaires tel que présenté.

c) Mise en œuvre du PEDT 2015-2016:

Note explicative de synthèse Mise en œuvre du Projet Educatif Territorial 2015-2016 dans le cadre des TAPS.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 2013-77 du 24 Janvier 2013 relatif à l'organisation du Temps Scolaire dans les écoles (TAPS) maternelles et élémentaires,

Vu les statuts de la C.D.C.A. et notamment ses compétences en matière sportives et culturelles,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2013-70 du 11 Décembre 2013 sur la réforme des rythmes scolaires portant socle d'engagement commun entre la C.D.C.A. et ses communes membres,

Vu la convention relative au Projet Educatif Territorial signée entre la C.D.C.A., les 19 communes membres et leurs partenaires le 22 Août 2014 pour une durée d'un an,

Vu l'évaluation de la mise en place des TAPS 2014-2015 présentée le 21 Mai 2015,

Vu la délibération du conseil communautaire du 11 Juin 2015 portant mise en œuvre du Projet Educatif Territorial 2015-2016,

Durant l'année scolaire 2014-2015, et dans un souci de solidarité et d'équité, la C.D.C.A. s'est investie, aux côtés de ses communes, sur des activités périscolaires en lien avec la réforme des rythmes scolaires afin de garantir aux élèves du territoire égalité, qualité et gratuité des activités mises en place.

Après une première année d'expérience et au vu des contraintes techniques et des résultats de l'évaluation conduite, l'organisation prévue initialement dans le PEDT sur la période 2014-2015 a été modifiée par le conseil communautaire le 11 Juin 2015.

Lors de cette séance, le conseil communautaire a réaffirmé son engagement dans la mise en place de cette réforme en soutien de ses communes membres pour l'année 2015-2016 dans les conditions définies ci-dessous figurant dans le projet éducatif territorial :

La C.D.C.A. assure la coordination générale du projet et prend en charge l'organisation et le financement d'une partie des TAPS à hauteur :

- d'un volume horaire maximum de 54 heures pour les enfants de la moyenne section au CM2, à raison d'1h30 hebdomadaires en moyenne toute l'année,
- de 16h30 maximum pour les enfants de petite section de maternelle, à raison d'une intervention hebdomadaire placée pendant la dernière période.

Dans le cadre de leurs compétences en matière scolaire et périscolaire, les communes membres sont responsables de l'organisation de ces temps depuis l'arrivée des enfants et

jusqu'à leur départ. Elles s'engagent à organiser une inscription gratuite aux TAPS pour les familles et à faire adhérer individuellement chaque enfant inscrit aux TAPS à l'USEP.

Pour améliorer la qualité du travail partenarial engagé entre les communes et la C.D.C.A. et garantir la sécurité des enfants fréquentant les TAPS, il est demandé, à compter de la rentrée scolaire 2015, aux communes, de mettre en place les conditions nécessaire au bon déroulement des activités en :

- nommant un référent communal, présent sur la totalité de la plage horaire concernée, qui organise la gestion des TAPS ;
- adoptant un règlement intérieur et en veillant à son exécution ;
- mettant à disposition les locaux communaux nécessaires au déroulement des activités organisées;

L'organisation et la coordination locale et intercommunale sont précisées à l'annexe 24 au PEDT.

Conformément à la circulaire ministérielle du 19 Décembre 2014, il est rappelé que la signature du PEDT est un préalable obligatoire qui conditionne le versement du fonds de soutien.

Dans ce cadre, il est proposé aux membres du Conseil Municipal:

- de modifier l'intervention de la commune dans les conditions ci-dessus définies figurant au PEDT,
- d'autoriser le Maire à signer la convention relative à la mise en œuvre du PEDT modifié et tous les documents y afférents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord au projet de convention relative à la mise en œuvre du PEDT modifié et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Monsieur le Maire présente les nombreuses activités proposées aux enfants des écoles maternelle et élémentaire de la commune dans le cadre des T.A.P.S. comme suit :

- golf, hip-hop, peinture, sport, tennis, roller, création d'histoires, informatique, tennis de table, base-ball, théâtre, jardinage, yoga, jeux sportifs, baby-gym, activité manuelle, judo, couture, chorale, illustration jeunesse, création de bijoux, football, autour du livre, boules, athlétisme, dans orientale, rugby, estampes, atelier d'écriture, arts plastiques, contes africains, gym, circuits électriques, escrime, skrapbooking, radio, fabrication de jeux éducatifs, course d'orientation.

Le vendredi de 15h30 à 16h30, ce sera une surveillance municipale où près de 50 % des élèves sont inscrits.

V) Syndicat de musique: nouveaux statuts.

Monsieur VIEUX, Vice-Président du Syndicat de Musique, présente au Conseil Municipal le projet des nouveaux statuts du Syndicat de Musique qui porte sur trois modifications, soit au niveau :

- de l'article 1 : nouveau nom du Syndicat « Ecole de Musique Intercommunale Jacques LANGLOIS »,
- de l'article 4 : Les fonctions de Receveur du Syndicat seront exercées par la Trésorerie de Charleval,
 - de l'article 5 : chaque commune pourra bénéficier au maximum de deux suppléants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord aux nouveaux projets de statuts du Syndicat de Musique tels que présentés par Monsieur VIEUX.

VI) Appel d'offres pour travaux de voirie :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le résultat de l'appel d'offre pour le réaménagement de voiries à différents endroits dans la commune.

L'estimation effectuée en début d'année était chiffrée à la somme de 87.000,00 € TTC.

Cette estimation ne prenait pas en compte les relevés du géomètre effectués depuis, notamment pour le ruissellement des eaux.

La commune a fait appel au cabinet SODEREF pour chiffrer l'estimation réelle des travaux à réaliser.

Sept entreprises ont répondu à la consultation et une offre a été rejetée.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retenir le choix de la Commission d'appel d'offres, soit l'offre la mieux-disante des établissements FIZET arrêtée à la somme de 147.098.64 € TTC.

Conformément au Budget Primitif, une partie de ces travaux sera réalisée en 2015 : aménagement et sécurité parking du collège, réfection parking verrerie, accès à l'immeuble n° 2 rue Camille Saint Saëns, aménagement de deux surbaissés rue Saint-Georges. Reste en 2016 : voirie Chemin du Moulin Pouchet, aire de retournement, cheminement piétonnier, F.R.P.A. La Potière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord :

- pour retenir les établissements SODEREF comme Maître d'œuvre des travaux de réaménagement de voirie,
- pour retenir l'offre des établissements FIZET chiffrée à la somme de 147.098,64
 € TTC,
 - de réaliser ces travaux de réaménagement de voirie en 2015 et 2016.

Monsieur le Maire fait part que le Conseil Départemental a revu à la hausse sa subvention pour la réfection du parking du collège en passant de 40 % à 55 %.

VII) Modification règlement interne du Conseil Municipal:

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'un courrier de la Préfecture portant sur deux modifications à apporter au règlement interne du Conseil Municipal.

Il fait part que les modifications à apporter concernent les articles 5.3 et 6 où il est indiqué que c'est l'agent administratif qui retranscrit les décisions prises par le Conseil Municipal alors que, selon le Code Général des Collectivités Territoriales, cette tâche incombe au Secrétaire de séance, lequel peut faire rédiger, sous son contrôle, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- donne son accord pour modifier les deux articles précités du règlement interne du Conseil Municipal en indiquant, pour les articles 5.3 et 6, que le secrétaire de séance désigné lors de chaque séance du Conseil Municipal, fait rédiger sous son contrôle par l'agent administratif, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal,

- charge Monsieur le Maire de transmettre le règlement interne du Conseil Municipal modifié à Monsieur le Préfet de l'Eure.

VIII) MJC A.L.E.R.:

- réalisation des graffs.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a perçu d' ERDF la somme de 900,00 € pour la décoration de trois transformateurs.

Ce projet de décoration a été réalisé début Août par la MJC A.L.E.R. qui a impliqué une dizaine de jeunes de la commune et un graffeur spécialisé.

La MJC ayant supporté les frais, et notamment la rémunération du graffeur, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de reverser la somme perçue par la commune à la MJC A.L.E.R.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- donne son accord pour reverser à la MJC A.L.E.R. la somme de $900,00 \in$ perçue par la commune pour la décoration des trois transformateurs,
 - décide d'inscrire au Budget la décision modificative suivante :

Section de Fonctionnement:

 Recettes
 compte 758
 + 900,00 €

 Dépenses
 compte 62878
 + 900,00 €

IX) Communications et informations :

a) Remerciements, témoignages:

Madame Nadia ABDELAZIZ et Monsieur Régis CARLIER remercient la municipalité pour les témoignages de sympathie lors du décès de Madame Lucette CARLIER.

Madame Annick LETOURNEUR remercie la municipalité pour son soutien (prêt du complexe Louis ARAGON) et les témoignages de sympathie lors du décès de Monsieur Gilles LETOURNEUR.

Monsieur Jean-Luc DELORME et ses enfants remercient la municipalité pour les témoignages de sympathie lors du décès de Madame Maryvonne DELORME.

La famille LEBOUCHER exprime ses remerciements à la municipalité pour les marques de sympathie lors du décès de Monsieur Roland LEBOUCHER.

Madame Fernande BERTRAND et ses enfants remercient la municipalité pour son soutien (prêt de la salle du C.A.R.R.E.) et pour ses témoignages de sympathie lors du décès de Monsieur Marcel BERTRAND.

Monsieur et Madame William DELALANDRE adresse ses remerciements pour les marques de sympathie de la municipalité lors du décès de Madame Alberte DELALANDRE.

Les associations Gymnastique Volontaire de Pîtres, le Tennis Squash de Pont Saint Pierre, le Secours Catholique de Rouen, Saveurs et Savoirs et les Restos du Coeur de Romilly sur Andelle remercient la municipalité pour la subvention qui leur a été attribuée.

La D.D.T.M. 27 remercie la municipalité pour sa qualité d'accueil, pour la mise à disposition du complexe Louis ARAGON et l'aide apportée par les agents communaux pour l'installation et l'organisation de cette journée de rencontre du 24 Juin 2015 dédiée au deuxième atelier de la démarche projet de territoire de la Vallée de l'Andelle.

Un administré félicite la Police Municipale pour avoir résolu son problème de dégradations. Les jeunes ont été identifiés et interceptés rapidement.

b) Questions orales de Monsieur Alain ROBERT :

Monsieur ROBERT rappelle au Conseil Municipal sa décision du 23 Septembre 2014 portant sur le retrait des plots sur la RD 321 et demande pour quelle raison deux plots subsistent.

Monsieur le Maire fait part qu'il y a eu deux plots retirés, que les deux restants permettent le stationnement et que l'Agence Routière Départementale n'est pas favorable, pour des raisons de sécurité, à la suppression des deux derniers plots.

Monsieur le Maire et Monsieur HURAY font part que l'enquête n'aurait dû s'adresser qu'aux riverains directement concernés par ces plots et non à tous les riverains de la RD 321.

Depuis la décision du Conseil Municipal du 23 Septembre 2014, des riverains directement concernés par ces plots se sont manifestés pour la conservation de ces plots.

Monsieur le Maire et Monsieur HURAY évoquent la demande de certains riverains de la RD 321 qui sollicitaient des places de stationnement, lesquelles disparaitraient si les deux derniers plots étaient supprimés.

L'Agence Routière consultée pour la suppression de ces deux plots a répondu qu'en cas d'incident, la commune prendra ses responsabilités.

Une réunion entre les partisans et les opposants pour ces plots pourrait être envisagée.

A la demande de Monsieur ROBERT, concernant le remplacement de Monsieur Thierry PERRONNO, Chef de Service de Police Municipale, Monsieur le Maire fait part qu'il sera remplacé, qu'une annonce sera déposée. Le grade de cet agent reste à définir.

Le poste de Gardien de Police Municipale sera conservé.

c) <u>SY.G.O.M.</u>:

Les administrés de Romilly sur Andelle peuvent bénéficier d'un remboursement de 15,00 € du SY.G.O.M. pour l'achat d'un nouveau bac à ordures ménagères.

Le formulaire de remboursement est déposé à l'accueil de la Mairie.

d) Eure-Habitat:

Par courrier en date du 13 Août 2015, Eure Habitat a fait part qu'il permettait aux locataires de vingt logements de la Moineaudière, d'en devenir propriétaires.

Monsieur le Maire donne son accord de principe pour cette vente, sous réserve qu'Eure Habitat effectue certains travaux sur plusieurs logements avant la vente.

Une information sera apportée aux locataires non acheteurs leur certifiant qu'ils pourront continuer à rester locataires.

e) Recensement de la longueur de voirie communale au 1er Janvier 2015 :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la longueur de la voirie communale est prise en compte pour le calcul de la dotation globale de fonctionnement.

Nous sommes passés ces dernières années de 15.000 mètres à 19.784 mètres.

f) Personnel communal:

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Christophe LETERME a été radié des cadres de la commune, suite à sa mise en retraite pour invalidité.

g) Antenne téléphonique :

ORANGE installe une nouvelle antenne sur le château d'eau qui doit permettre de faciliter l'accès au réseau 4G.

h) Quai bus, accès PMR:

Les transports scolaires et la ligne régulière de bus pour Rouen s'arrêtent depuis le 1^{er} Septembre au nouveau quai bus en face de la Mairie.

i) Prestation de service enfance, jeunesse :

La Caisse d'Allocations Familiales a versé à la commune en 2015, la somme de 42.634,90 € au titre des actions enfance, jeunesse, menées par la MJC A.L.E.R.

j) Elections Régionales :

Les dates des Elections Régionales ont été arrêtées aux 6 et 13 Décembre 2015.

k) Toilettes place VIMBERT:

Monsieur le Maire remercie et félicite l'association Romilly Association Pétanque (R.A.P.) qui a réalisé des toilettes sur la place VIMBERT. La qualité du travail est très soignée. Ces toilettes serviront à l'association et à la commune dans le cadre de manifestations.

Monsieur AMELOT soulève un problème d'éclairage. Le nécessaire sera effectué pour pallier à ce problème.

1) Evénements associatifs ou communaux:

Cinquante-trois activités par semaine et quarante-cinq événements par an sont proposés dans la commune. Les personnes intéressées peuvent se procurer la liste à l'accueil de la Mairie.

m) Délestage de la RD 321:

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la notification de l'arrêt de la Cour Administrative de DOUAI concernant le délestage de la RD 321 par la RD 19. Le contournement de la commune ne se fera pas par la RD 19.

Le Département de l'Eure versera:

- à la commune de Romilly sur Andelle une somme de 750 €,
- à l'Association de la Vallée de l'Andelle, à l'A.P.N.E., à la Fédération Haute-Normandie Nature Environnement, à Monsieur LEVESQUE une somme globale de 750 €.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des actions sont actuellement menées par l'ensemble des Maires pour obtenir l'interdiction de passage des poids lourds de plus de 3,5 tonnes sur la RD 321. Il faut également obtenir des instances nationales que cette RD 321 ne soit plus classée « voie à grande circulation ».

Monsieur ROBERT déplore que les associations concernées ne soient pas invitées à l'action menée par les mairies.

o) Plateau Sportif - mutualisation des moyens :

Une convention entre les communes de Romilly sur Andelle, Pont Saint Pierre, Flipou et Amfreville les Champs a été signée pour l'utilisation commune du Plateau Sportif le Mercredi de 18h à 19h30.

Il est pratiqué la mutualisation des frais de surveillance entre ces quatre collectivités territoriales pour une somme d'environ 1.400 € pour 40 semaines.

Une nouvelle carte d'accès obligatoire doit être demandée dans les mairies.

p) Journal l'Impartial:

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au Rédacteur en chef du journal l'Impartial qu'il paraisse dans ce journal une rubrique pour le Canton de Romilly sur Andelle à la place des pages qui sont dédiées aux Cantons de Fleury sur Andelle et Lyons la Forêt.

La réponse apportée dans les coulisses de l'Impartial serait qu'en début 2016 il soit réservé dans ce journal un emplacement pour le Canton de Romilly sur Andelle.

q) Etablissements CENTAURE:

Les établissements CENTAURE souhaitent s'agrandir et construire à Romilly sur Andelle. Pour leur permettre cet agrandissement, une modification simplifiée du P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme) a été engagée.

r) MILTON ROY Europe:

La Préfecture de l'Eure a autorisé les établissements MILTON ROY Europe à continuer leur exploitation après qu'ils aient réalisé d'importants travaux de protection pour l'environnement.

s) Rapports du SY.G.O.M. et du S.I.E.G.E.:

Les rapports annuels d'activités 2014 du SY.G.O.M. (Syndicat Intercommunal de Gestion des Ordures Ménagères) et du S.I.E.G.E. (Syndicat d'électricité) sont disponibles au secrétariat de la Mairie.

t) Rapport d'activités 2014 de la C.D.C.A.:

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activités de la Communauté de Communes de l'Andelle et relève les nombreuses activités proposées.

Ce rapport est disponible au secrétariat de la Mairie.

Monsieur le Maire indique le travail important réalisé actuellement pour la fusion entre la C.D.C.A. et la Communauté de Communes de Lyons.

u) Motion:

Il propose au Conseil Municipal d'adresser une motion au gouvernement, en raison de l'insatisfaction de la baisse de la D.G.F. (Dotation Globale des Finances) et du contenu de la loi Nôtre.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour cette motion.

v) <u>SY.G.O.M.</u>:

A la demande du SY.G.O.M. de la gratuité pour le dépôt de déchets des services techniques municipaux à la déchetterie, une réponse négative a été apportée.

w) Aide financière:

L'Agence de l'Eau a octroyé à la commune de Romilly sur Andelle une subvention de 1.280 € pour aider au financement de l'entretien du Marais et notamment pour le fauchage.

Des remerciements sont formulés à Céline VANDER CRUYSSEN pour son aide dans ce dossier.

x) Borne électrique:

Une borne à recharge électrique sera installée sur le parking de l'Intermarché. Une convention portant sur cette installation sera signée avec le S.I.E.G.E.

y) Opération Cœur de Bourg:

Aux différentes et nombreuses demandes d'aides financières sollicitées, aucune à ce jour n'est revenue positivement.

Monsieur le Maire relance régulièrement les potentiels financeurs.

z) <u>C.D.C.A.</u>:

Chaque conseiller s'est vu remettre par Monsieur le Maire un code d'accès à l'extranet de la C.D.C.A.

Il se tient à disposition pour le redonner à ceux qui l'auraient égaré.

z1) Reportage sur le collège « La Côte des Deux Amants » sur TF1 :

Un reportage sur le collège des Deux Amants a été diffusé sur TF1 à l'occasion de la rentrée des professeurs.

z2) Ouverture 7^{ème} classe maternelle:

L'Inspection d'Académie a confirmé l'ouverture de la 7^{ème} classe maternelle. 936 élèves ont effectué la rentrée scolaire au collège et les deux écoles de Romilly sur Andelle.

z3) Travaux de Voirie:

Les travaux de voirie arrêtés lors de la présente réunion devraient démarrer sous 15 jours.

Pour le bon déroulement de certains de ces travaux, une réunion sera organisée avec les riverains des voies concernées.

z4) Accueil des Italiens de Mogliano Venetto:

L'accueil de collégiens de la ville de Mogliano Venetto sera organisé le Vendredi 9 octobre 2015 à 17h15 à la Mairie.

Le Conseil Municipal est convié à y participer.

z5) Réunion avec les entreprises locales :

Une réunion avec les PME-PMI, commerçants et artisans de Romilly sur Andelle est arrêtée à la Mairie le Mardi 13 octobre 2015 à 20h30.

z6) Communications et informations :

Mardi 22 Septembre	A.G. Groupe Vagabondages salle du Marais - 20h30
Vendredi 25 Septembre	A.G. de la Passerelle salle du Marais - 20h30
Samedi 26 Septembre	Concours de pétanque avec l'association R.A.P., Place Vimbert,
Samedi 26 Septembre	Loto salle ARAGON avec l'association UNC
Vendredi 2 Octobre	A.G. RPFC salle du Marais - 19h00
Samedi 3 Octobre	Expo-peinture salle ARAGON avec l'association Détente et
	Découverte
Samedi 10 Octobre	Bourse aux vêtements espace Condorcet avec l'association
	La Passerelle
Samedi 17 Octobre	Soirée Cabaret avec l'Orchestre d'Harmonie salle ARAGON
Samedi 24 Octobre	Normandy Country soirée Western salle ARAGON
Samedi 31 Octobre	Loto RPFC
& Dimanche 1er Novembre	
Mercredi 11 Novembre	Monument aux Morts de Romilly – 11h45
Vendredi 13 Novembre	Collecte de sang 10h00 – 13h00

Avant de clôturer la séance, Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal des dates des prochaines séances du Conseil Municipal, soit le Lundi 9 Novembre 2015 à 20h30 et le Jeudi 17 Décembre 2015 à 18h30

Personne ne sollicitant plus la parole, la séance est levée à 20h35.

Marie-Thérèse LANGLET

Secrétaire de séance

Jean-Luc ROMET

Maire